



## EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 20 JANVIER 2025

Le vingt janvier deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** CATILLON Vincent (Pouvoir donné à Renée AMY), BRISENO Laetitia (Pouvoir donné à Valérie BURAVAND), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à Jean-Paul BURAVAND).

**Absents :** FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Mme Renée AMY

Mme Renée AMY rappelle à l'Assemblée que les enfants dont un des deux parents est domicilié sur la Commune de Boulbon ont la possibilité d'être inscrits au centre aéré de Barbentane « Li Cigaloun » durant les vacances scolaires.

Elle expose que la Commune de BARBENTANE peut accueillir les enfants de la Commune de BOULBON durant les semaines de fonctionnement d'été, pour les petites vacances scolaires, les séjours et les mercredis et présente le projet de convention tripartite de partenariat à passer avec la Commune de BARBENTANE.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

#### **A L'UNANIMITÉ,**

Après étude de cette convention et après en avoir délibéré,  
Considérant l'utilité de cette proposition pour les enfants de BOULBON pendant les vacances scolaires et les mercredis,

**APPROUVE** cette convention tripartite à passer avec la Commune de BARBENTANE pour l'accueil des enfants de la Commune de BOULBON au Centre de Loisirs "Lou Cigaloun" aux conditions financières énoncées dans l'article 4,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Commune de BARBENTANE, pour une durée de 34 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 ainsi que tout document se rapportant à cette convention.

Et ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

**Objet de la délibération**  
Signature de la convention de partenariat Accueil de loisirs « Li Cigaloun » et pôle jeunesse avec la commune de Barbentane.

N°07/2025